



La lettre de la réserve DE L'ÉTANG DE LA HORRE

NUMÉRO 1 - 2019



ÉDITO

Reprendre la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de La Horre, après les difficultés rencontrées par l'ONCFS pendant plus de 10 ans, était une sacrée gageure. Pourtant le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne n'a pas hésité à répondre à l'appel à candidatures de l'État. Désigné gestionnaire durant l'été 2016, nous avons dû faire face à de nombreuses urgences : remettre en place une gestion cohérente de la RNN, rédiger un nouveau plan de gestion et enfin réaliser un assec... attendu depuis la création de la réserve naturelle !

Cette première lettre témoigne de l'atteinte de ces objectifs en à peine 3 ans. Mais il reste encore beaucoup à faire : la mise en œuvre du nouveau plan de gestion, accueillir le public en toute sécurité... pour que cette réserve retrouve et nous présente toute sa richesse.

Roger Gony,

président du Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne



LE SITE

Située à moins de 10 km du lac du Der, la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Horre protège l'étang de la Horre, l'étang Neuf et le Bois du Jac. Elle constitue un site privilégié pour l'accueil des oiseaux tout au long de l'année, en période migratoire, d'hivernage et de nidification.

Région Grand Est

Départements Aube et Haute-Marne

Communes Lentilles (10), Droyes et Puellémontier (52)

Création Décret du 9 mai 2000

Superficie 415,38 hectares

Milieus naturels Étangs, végétations aquatiques et littorales, roselières, boisements humides...

Propriétaires Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq et Société de la Scierie ardennaise

Gestionnaire Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne



Seul le sentier au sud-est de l'étang est ouvert au public jusqu'à la digue centrale.



© Yann Brouillard

Un espace protégé

Une réserve naturelle est un lieu de protection et de préservation d'un patrimoine naturel exceptionnel : faune, flore, habitats, géologie... Ces espaces naturels font l'objet d'une attention particulière : une réglementation et une gestion appropriées sont mises en place pour permettre d'assurer leur préservation sur le long terme.

Une reconnaissance internationale

Avec ses 165 hectares d'eau libre, l'étang de la Horre est le plus grand étang de Champagne Humide. La réserve naturelle bénéficie d'une reconnaissance en tant que zone humide d'importance internationale pour les oiseaux d'eau (zone « RAMSAR » des étangs de Champagne Humide depuis 1991). Elle fait également partie du réseau européen Natura 2000.

Zones humides en danger

En France, plus de la moitié des zones humides ont été détruites au XX^e siècle notamment du fait de la domestication des cours d'eau, de l'intensification agricole et du développement de l'urbanisme. Pourtant, elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau, participent à la régulation des débits des cours d'eau et constituent des réservoirs de biodiversité. Préserver les zones humides est une question d'avenir !

UN PARADIS POUR LES OISEAUX

La réserve naturelle se situe sur l'un des principaux axes migratoires pour les oiseaux reliant l'Europe du nord aux contrées méridionales. Elle abrite des espèces rares et menacées comme la locustelle lusciniôïde et le blongios nain qui trouvent refuge dans la roselière de l'étang. D'autres espèces, plus communes, peuvent également être observées telles que la foulque macroule, le grèbe huppé, le canard souchet, etc. En hiver, alors que la nature est endormie, l'étang de la Horre vit au rythme des vols des grues cendrées.

Rousserolle turbide © Fabrice Croset



Blongios nain © Fabrice Croset



Harlepie © Fabrice Croset

QUELQUES DATES CLÉS

XIV ^e siècle	Création de l'étang probablement par les moines cisterciens de l'abbaye de Montier-en-Der pour l'élevage de carpes destinées à la consommation
1988	Vente de l'étang de la Horre au Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique du Lac du Der-Chantecoq (SMAT)
1999	Acquisition de l'étang Neuf par le SMAT. Accord de principe du Groupement Forestier du Val de Saire pour la création de la réserve naturelle au Bois du Jac.
2000	Classement en réserve naturelle nationale. Création d'un périmètre de protection de 1025 ha autour de la réserve
2001	Gestion de la réserve confiée à l'ONCFS
2006	1 ^{er} plan de gestion de la réserve
2012	Démission de l'ONCFS
2013	Appel à manifestation d'intérêt pour la désignation d'un nouveau gestionnaire de la réserve
2014	
2016	CEN Champagne-Ardenne désigné gestionnaire
2019	Validation du 2 ^e plan de gestion de la réserve
2028	

© CENCA



DES ACTIONS CONCRÈTES DEPUIS 2016

Un nouveau plan de gestion

En 2018, le Conservatoire a rédigé le nouveau plan de gestion de la réserve pour la période 2019-2028. Ce document a pour objectif de planifier l'ensemble des actions à mener sur la réserve, afin de préserver au mieux le patrimoine naturel tout en pérennisant les activités socio-économiques traditionnelles.

L'étang de la Horre en assec !

Durant l'hiver 2018, l'étang de la Horre a été mis en assec, le dernier datant de 1991. Mais à quoi cela peut-il bien servir ? La mise en assec est une pratique courante dans la région et très ancienne, déjà mise en place à l'époque du Moyen Âge. Les intérêts d'un assec sont multiples :

- Limiter l'envasement : lors des asssecs, un phénomène de minéralisation des vases se produit, ralentissant ainsi le comblement naturel de l'étang.
- Réaliser des travaux d'entretien de l'étang indispensables à son bon fonctionnement : rénovation des ouvrages hydrauliques, curage des poêles et des chenaux de vidange. Plusieurs hectares de saulaies ont été arrachés afin de limiter leur développement au détriment des roselières et quelques hectares de roselières ont été broyés afin de diversifier leur structure.
- Lutter contre certaines espèces exotiques aquatiques envahissantes.

L'absence d'asssecs réguliers entraîne une importante détérioration de la qualité de l'eau. De plus, un assec est également l'opportunité de découvrir sa flore caractéristique, rarement étudiée. L'inventaire réalisé cette année a notamment permis d'observer deux espèces végétales très rares en Champagne-Ardenne : le scirpe à inflorescence ovoïde et la potentille couchée.

La remise en eau de l'étang est prévue à l'automne/hiver 2019.

Les suivis scientifiques

Des suivis et études scientifiques sont effectués sur les habitats, la flore et la faune afin d'approfondir les connaissances sur la réserve naturelle et d'évaluer les effets de la gestion mise en place.

Les animations nature

Chaque année, des animations gratuites sont organisées au sein de la réserve pour les grands et les petits. En 2018 et 2019, dix sorties thématiques ont été proposées, réunissant plus d'une centaine de personnes au total.



© CENCA

LES ACTEURS



L'équipe et les bénévoles de la réserve naturelle, au centre Éloïse Marcolin © CENCA

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne a missionné Éloïse Marcolin pour assurer la mise en œuvre des opérations de gestion, les missions de surveillance et de police sur la réserve. Chaque année, la réserve naturelle accueille un-e volontaire en service civique et des stagiaires pour prêter main forte sur les actions de gestion et développer les animations nature. De nombreux bénévoles apportent également leur aide et leur soutien.

Retrouvez les informations de la réserve sur
www.reserve-etang-la-horre.org



La lettre d'information de la Réserve Naturelle Nationale de l'Étang de la Horre est éditée par le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Responsable de la publication : Roger Gony, président du Conservatoire
Rédaction : CEN Champagne-Ardenne
Conception graphique : Atelier PAM

Contact



Antenne locale
Mairie, Place de l'Église
10330 Lentilles
Tél. : 06 42 88 93 96
mnlahorre@cen-champagne-ardenne.org

Éditée à 500 exemplaires
Impression : Félix (08)
Dépôt légal en cours



LA PAROLE À



Thierry Migout, chef du service départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) de l'Aube

• Quelles sont les démarches à effectuer pour que vous interveniez sur une réserve naturelle ?

Les gestionnaires des réserves naturelles peuvent faire appel à l'ONCFS en tant qu'appui technique principalement dans les domaines de la chasse, de la protection de la faune et de la flore. Nous intervenons sur sollicitation, rarement à notre initiative.

• Êtes-vous déjà intervenu sur la réserve et dans quels domaines ?

Sur sollicitation du CEN Champagne-Ardenne, nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour effectuer des contrôles communs de chasse et de pêche. Les interventions les plus régulières concernent la chasse, la pêche et la protection des milieux. Avec la mise en assec de l'étang, les missions de cette année sont différentes et ne concernent plus la pêche.

• Comment s'organise votre collaboration avec le gestionnaire sur la réserve ?

La présence permanente d'Éloïse Marcolin sur la réserve est un véritable atout : ceci permet de nous informer rapidement en cas d'infractions. Mon effectif étant limité, il est particulièrement utile d'avoir un agent assermenté sur le terrain.



Cette lettre est réalisée
avec le soutien financier de :



UNION EUROPÉENNE



PREFET
DE LA RÉGION
GRAND EST

Cette lettre est cofinancée par l'Union Européenne.
L'Europe s'engage en Champagne-Ardenne avec le
Fonds européen de développement régional.

© CENCA